

Première qualification des faits

Par **MarineK**, le 11/10/2008 à 15:36

Voilà je suis en première année de droit et je viens de faire ma première qualification de faits mais voilà je trouve que je l'ai fait assez rapidement et j'ai peur que cela ne soit pas vraiment une bonne qualification des faits. Si vous avez des conseil à donner pour améliorer.
[b:2ro6gnp1]Je ne veux pas de réponses, je veux des conseils =). [/b:2ro6gnp1]Et qu'en pensez vous ?

[i:2ro6gnp1]« Mariés, Zoé et Arthur coulent d'abord des jours paisibles, mais, au fil du temps, Arthur se montre agressif vis-à-vis de son épouse. Le soir de Noël, pris d'un excès de colère infondée, Arthur frappe violemment Zoé et lui casse le nez.

Zoé souhaite mettre un terme à une vie conjugale devenue pénible. Que peut-elle faire et sur quel fondement ?

Peut-elle obtenir réparation pour le désagrément physique occasionné par leur dispute ?

Existe-t-il un fondement en droit pénal sur lequel la victime peut agir ? »[/i:2ro6gnp1]

[b:2ro6gnp1]-[u:2ro6gnp1]Qualification des faits :[/u:2ro6gnp1]

Zoé et Arthur ont contracté un mariage. Arthur a commis une violation grave des devoirs et obligations du mariage en faisant preuve de violence conjugale.[/b:2ro6gnp1]

Par **sarasidle**, le 11/10/2008 à 15:56

je ne suis pas une grande experte, mais cela me semble plutôt bien, en effet, le but de la qualification des faits, c'est d'aller à l'essentiel, et de ne pas se perdre dans des détails qui n'ont pas d'importance pour le cas

Par **MarineK**, le 11/10/2008 à 15:58

Vraiment ?? (lol je suis vraiment une très grande débutante et j'ai peur de mal faire)
ça me rassure alors ^^ mais si vous voyez des choses qui ne vont pas n'hésitez pas à me le signaler =)

[b:xk6fdcu]En tout cas merci de ta réponse Sarasidle[/b:xk6fdcu]

Par **x-ray**, le 11/10/2008 à 16:12

En fait, sans être spécialiste non plus, il me semble qu'il y a plusieurs qualifications ^{Wink:}

demandées : en droit civil, et en droit pénal...Donc, poursuis ton investigation... Image not found or type unknown

Par **MarineK**, le 11/10/2008 à 17:42

La en fait c'est en TD droit Civil qu'on m'a demandé ça j'ai d'autre truc à faire comme trouver l'article applicable et l'appliquer au cas mais c'est vraiment la qualification qui me fait peur. J'ai peur de passer à côté de quelques chose ^^

Qu'entends tu par "plusieurs qualifications demandées" ?

Par **Murphys**, le 11/10/2008 à 17:49

[quote="MarineK":1uaqexyh]La en fait c'est en TD droit Civil qu'on m'a demandé ça j'ai d'autre truc à faire comme trouver l'article applicable et l'appliquer au cas mais c'est vraiment la qualification qui me fait peur. J'ai peur de passer à côté de quelques chose ^^

Qu'entends tu par "plusieurs qualifications demandées" ?[/quote:1uaqexyh]

[quote:1uaqexyh]Existe-t-il un fondement en droit pénal sur lequel la victime peut agir ? »
[/quote:1uaqexyh]

Tu as une qualification logique en civil ==> tu recherches l'article, et tu vois si la définition de l'article colle avec tes faits, et une qualification évoquée dans une des question de ton sujet.

Par **MarineK**, le 11/10/2008 à 18:29

La question sur le fondement pénal pour l'instant je la met de côté car c'est mon chargé de TD qui l'a rajoutée c'est un bonus donc je me concentre sur l'exercice de base et après je m'intéresserais au côté pénal en fait =)

En tout cas merci de ta réponse ça m'aide déjà pas mal ^^

Je vous tiens au courant de mon avancée =)